



TERMES DE REFERENCE POUR LES PROGRAMMES DE TRANSFERT MONETAIRE

1. Contexte et justification

La situation humanitaire en Haïti ne cesse de se détériorer. Les violences de gangs armées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans le Département d'Artibonite occasionnent le déplacement des nombreuses familles.

Le sous cluster VBG estime à 1 171 183 personnes en besoin d'assistance en 2024, soit 97% de filles et femmes, 51% dans l'Ouest et 23% dans l'Artibonite. Les principaux facteurs de risque de VBG sont l'invasion des quartiers résidentiels par des gangs armés, les mouvements forcés des populations et l'insécurité alimentaire. En effet, le viol à l'égard des femmes et des filles est utilisé comme une arme de guerre, d'intimidation, de contrôle territoriale et de domination par les gangs armés; 80% des filles et femmes ont expérimenté la VBG dont 43% sont des cas de viols¹ dans des aseces comme Cité Soleil. L'insécurité a provoqué des déplacements massifs soit 195 000 personnes déplacés en juin 2023 (DTM). 44 % de la population connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë (phase 3 de l'PC ou plus). Selon une évaluation de Programme Alimentaire Mondiale(PAM), plus de 77% des ménages utilisent des stratégies d'adaptation négatives d'urgence à Brooklyn, Boston, et Belecourt dans la commune de Cité Soleil. En outre, 68% des femmes et 85 % de filles sont à risques de protection² tandis que dans les sites de déplacés internes 27% des filles et femmes en âge de procréer sont à risques de VBG³. Enfin, les inégalités de genre s'accroissent⁴ avec des conséquences sur l'exposition aux violences et la limitation de l'accès aux services. 2117 cas de viol ont été déclarés de janvier à aout 2023 soit une augmentation de 49% par rapport à 2022⁵. 861 cas de violences sexuelles et 3447 cas de violences physiques déclarés par les femmes de janvier à Aout 2023⁶.

Une des conséquences de cette catastrophe est la détérioration du tissu économique et social dont l'impact négatif sur le bien-être des enfants et des femmes reste très perceptible.

La nouvelle population déplacée a besoin d'une aide immédiate. L'accès aux ressources financières a été cité comme une priorité clé de la réponse humanitaire. La situation des femmes et des filles déplacées reste désespérée

Les évaluations des risques de protection conduites par les acteurs de protection sur les sites de déplacées confirment la persistance des violences basées exacerbées par la détérioration des conditions des vies sur les sites surtout chez les femmes et filles chefs de ménages. Une augmentation accrue de phénomènes de sexe pour survie a été mentionné dans plusieurs rapports des acteurs humanitaires.

En vue d'atténuer les risques de vulnérabilité et de développement de stratégies négatives de survie parmi les populations déplacées y compris les survivantes de VBG, UNFPA planifie d'apporter une assistance en cash à 2200 personnes vulnérables à risques de violences basées sur le genre y compris les femmes et les filles déplacées.

¹ Global Initiative, GANG CONTROL AND SECURITY VACUUMS, ASSESSING GENDER-BASED VIOLENCE IN CITÉ SOLEIL, HAITI, MAY 2023

² RAPID GENDER ANALYSIS IN HAITI, Humanitarian crisis in the northeast department of Haiti (Communes of Fort-Liberté, Ferrier and Capotille), Plan International, March 2023

³ MICS-2018; Calculateur DMU/GT-SSR du Cluster Santé

⁴ [-French-Haiti-Gender-Assessment-Summary-report.pdf \(worldbank.org\)](#)

⁵ Rapport des cas sous -cluster VBG, janvier à aout 2023 dans le département de l'Ouest et Artibonite

⁶ SISNU (Système d'Information Sanitaire National Unique), janvier à aout 2023



2. Objectif

Afin prévenir les risques de développer les stratégies négatives de survie et permettre aux femmes et filles vulnérables de répondre à leur besoins basiques, UNFPA accepte d'utiliser le service de prestataire financier local pour le paiement en masse aux bénéficiaires de UNFPA dans le cadre du programme d'assistance monétaire organisé en Haïti.

3. Résultats attendus

- Les bénéficiaires accèdent aux ressources financières de manière sûr et sécurisée à travers le service financier offert par les institutions financières.
- Les bénéficiaires répondent à leurs besoins de base et immédiats (nourriture, soins de santé, transport) grâce aux programmes de transfert monétaire mis en place par UNFPA

3. Nombre de bénéficiaires, montant de transfert

UNFPA compte signer un contrat de partenariat avec un prestataire de services financiers en Haïti pour l'utilisation de sa plateforme de transfert monétaire.

Au total 2200 personnes seront ciblées par ce programme d'assistance principalement des femmes et filles vulnérables y compris les déplacées. Parmi lesquels 250 bénéficiaires seront assistés dans le Département d'Artibonite et 1950 dans le Département de l'Ouest.

Le total de 2200 bénéficiaires est réparti comme suit :

- 200 personnes recevront une somme de 150 USD chacune.
- 500 personnes recevront une somme de 200 USD chacune.
- 1500 personnes recevront une somme de 350 USD chacune.

Ainsi, chaque bénéficiaire recevra un montant correspondant à son projet, selon la liste qui sera partagée par l'UNFPA.

Le montant global pour le transfert est estimé à 680 000 USD. En effet, ce montant inclut seulement les montants à transférer aux bénéficiaires.

Les frais de retrait seront pris en charge par UNFPA. Le pourcentage de frais de retrait sera déterminé par le prestataire de services financier pour toutes les transactions. Ce montant sera déposé par UNFPA et sera automatiquement retiré sur le compte lors des opérations de transfert.

4. Sélection des bénéficiaires des programmes d'assistance monétaire

La sélection des bénéficiaires a été effectuée par les partenaires pour les survivantes de violences, gérée par les partenaires de mise en œuvre, ainsi que pour les sites de déplacés dans le département de l'Ouest, et à travers les organisations partenaires de l'UNFPA présentes dans le département de l'Artibonite. Cette sélection repose sur plusieurs critères de vulnérabilité, notamment les femmes et filles survivantes de violences, les femmes et filles déplacées, les femmes enceintes et allaitantes, les cheffes de ménages, les femmes vivant avec un handicap, ainsi que celles sans ressources financières.

Les listes de bénéficiaires sont déjà disponibles et vérifiées. En effet, UNFPA et ses partenaires de mise en œuvre ont organisé une évaluation rapide des risques liés associés au monétaire et mis en place



un plan d'atténuation des risques. Parmi les mesures de réduction des risques, il a été recommandé de contracter avec le prestataire de service financier opérationnel et accessible dans les zones d'implémentation du projet.

5. Suivi des transactions et évaluation après transfert

UNFPA et prestataire financier sélectionné devront s'engager à faire le suivi des transactions après le transfert effectué pour recevoir le feedback des bénéficiaires et résoudre le cas litigieux.

Par ailleurs, le prestataire financier est tenu d'envoyer un rapport sur les transactions faites suivant la date d'achèvement du transfert d'argent aux bénéficiaires. UNFPA confirmera le rapport suivant la date de réception du rapport de transaction.

6. Date et lieu

Les financements qui supportent ces programmes d'assistance terminent au 15 Aout 2025. Une fois le contrat signé entre UNFPA et le prestataire financier, les opérations de transfert monétaire devront intervenir le plus rapidement possible pour éviter le retard et avoir le temps de suivi et évaluation post transfert.

7. Chronogramme des activités

Sujet	Résultats	Activité(s)	Chronogramme
Finalisation des listes de bénéficiaires	<input type="checkbox"/> La liste des ménages bénéficiaire sont validés par UNFPA et les partenaires de mise en œuvre <input type="checkbox"/> Les noms des bénéficiaires ayant perdu leur carte d'identité sont identifiés et un plaidoyer auprès des autorités locales pour l'obtention des documents supplétifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Revoir les listes existantes partagées par les partenaires de mise en œuvre 2. Identifier les bénéficiaires qui n'ont pas de cartes d'identité et voir avec l'administration locale la possibilité d'obtenir des documents supplétifs 	30 Avril-10 Mai 2025
Signature du contrat avec un fournisseur de service financier	<input type="checkbox"/> L'accord de transfert monétaire est signé avec prestataires des services financiers et modalités de transfert sont définies	<ol style="list-style-type: none"> 1. Signer le contrat avec le fournisseur financier et définir les modalités de transfert 2. Transférer les fonds Compte UNFPA au fournisseur financier 3. Transfert des fonds aux bénéficiaires 	25 Mai au 05 Juin 2025
Suivi post transfert et feedback des bénéficiaires	<input type="checkbox"/> Le suivi et feedback des bénéficiaires sont faits après chaque opération de transfert monétaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Suivre auprès des bénéficiaires si le transfert a été effectif et collecter les possibles plaintes/feedback 2. Evaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires par rapport à l'assistance en cash (risques, utilisation, amélioration de leur condition de vie, etc. 	05 Juin au 15 Aout 2025



Préparé par : Priska Claude CADET
Coordonnatrice CERF

DocuSigned by:

Priska Claude Cadet

150C5E44F4E74A0...

Visé par : Christian VOVI
Coordonnateur Humanitaire

DocuSigned by:

Christian Vovi

169F6CC80A48440...

Approuvé par : Moussa FALL
International Operations Manager

DocuSigned by:

Moussa Fall

CFC87D86FB1E4F8...